



Doc. 14623
10 octobre 2018

Le rôle des parlements nationaux pour assurer le succès des processus de décentralisation

Amendement¹ n° 6

Mme Esther MUÑOZ, Espagne, Groupe du Parti populaire européen
M. José CEPEDA, Espagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Jaime GONZÁLEZ TABOADA, Espagne, Groupe du Parti populaire européen
Mme Melisa RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ, Espagne, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Jordi ROCA, Espagne, Groupe du Parti populaire européen
Mme María Concepción de SANTA ANA, Espagne, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7.2, insérer le paragraphe suivant:

«veiller à ce que le principe de la loyauté institutionnelle soit un des fondements de tout processus de décentralisation, reconnu et inscrit dans la loi;»

Déposé par:

MUÑOZ Esther, Espagne, PPE/DC
CEPEDA José, Espagne, SOC
GONZÁLEZ TABOADA Jaime, Espagne, PPE/DC
ROCA Jordi, Espagne, PPE/DC
RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ Melisa, Espagne, ADLE
SANTA ANA María Concepción, de, Espagne, PPE/DC

1. 2018 - Quatrième partie de session

